

CHAMPIONNAT DE LIGUE HAUTS DE FRANCE 2017

Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être validée par la FFSA.

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1 *La Ligue de Karting des Hauts de France (L.K.H.F.) organise sous l'égide de la FFSA le Championnat de Ligue des Hauts de France 2017*
La Ligue est responsable de l'organisation générale de son championnat. Elle pourra déléguer l'organisation matérielle de ses manifestations aux A.S.K. retenues. Chaque A.S.K. s'engageant à répondre au cahier des charges validé par le Comité Directeur de la Ligue.

Ce Championnat se déroulera en une série de 5 manifestations déterminées par la Ligue, sur une période allant de février à fin octobre.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

*Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique National sans dérogation, et au présent règlement validé par la FFSA sous le numéro **CK 13...** en date du **13 Janvier 2017***

- 1.2. *La Ligue établira un règlement du Championnat de Ligue, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement.*
*Les 3 épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront être terminées pour **le 4 juin 2017**.*

- 1.3. *Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat de Ligue.*

La Ligue pourra s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la LK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

Pour chacune des manifestations, l'installation ne pourra se faire que le vendredi précédant la manifestation à partir de 13 heures dans le respect des directives de l'organisateur.

La ligue organisera le Championnat de ligue des H.de F. pour les catégories suivantes :
Minime – Cadet – Nationale – KZ2 et KZ2 Master – Rotax Max -Rotax Master –Rotax DD2 – X30 Junior – X30 Senior et X30 Master

Pour l'ensemble de ces catégories une cohabitation peut s'imposer en fonction du nombre de pilotes inscrits, avec classement séparé dans le respect de la réglementation.

Pour toutes ces catégories un minimum de 6 pilotes devra être inscrit pour que la catégorie puisse participer au championnat et compter pour l'attribution d'un titre.

ARTICLE 2. CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Les dates retenues pour ce Championnat sont :

- OSTRICOURT 18 / 19 Mars
- ABBEVILLE 08 / 09 Avril
- DOUVVIN 03 / 04 Juin
- ABBEVILLE 23 / 24 Septembre
- ARVILLERS 21 / 22 Octobre

ARTICLE 3. CONCURENTE ET PILOTES

3.1. LICENCES

- 3.1.1. *Le Championnat de Ligue sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2017, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation*

de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. *Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la LK ou de la Ligue de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.*

Tout membre, association sportive, ou licencié (personne morale ou personne physique) qui aura par son comportement manqué à la morale et à l'éthique sportive, nuï aux intérêts supérieurs du sport automobile en 2016, qui par ses propos, ses actes, ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel à la F.F.S.A. , à ses membres ou à ses licenciés ou à un tiers en 2015 ou/et en 2016 ne sera admis à participer au Championnat de Ligue des Hauts de France 2017 que par décision du Comité Directeur.

Les pilotes extérieurs à la LKHF. peuvent y participer dans les catégories inscrites au Championnat. Ces pilotes concourront uniquement pour le classement à la journée et pour le classement global du Challenge Hauts de France Karting

3.2.2. *Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.*

3.2.3. *Un pilote qui change de LK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre LK.*

3.2.4. *Qualification aux Championnats de France Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master et X30 Sénior/X30 Master.*

3.2.4.1. *Le Championnat de Ligue est qualificatif pour les Championnats de France Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master.*

3.2.4.2 *La qualification pour les Championnats de France Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master se fera sur la base d'une participation aux 3 manifestations qualificatives du Championnat de Ligue.*

Par ailleurs, chaque Président de LK disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote de sa Ligue n'ayant pas participé à tout ou partie des 3 épreuves qualificatives du Championnat de Ligue, souhaitant s'inscrire au Championnat de France.

3.2.4.3 *Dans le cadre des Championnats de France Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master, la liste des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Championnats de Ligue devra être adressés à la FFSA, **avant une_date fixée au mardi 12 juin 2017.***

3.2.5. *L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour toutes les catégories fédérales et reste à la discrétion de la LK pour les autres catégories.*

3.3. ENGAGEMENTS

3.3.1. *Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue aura la possibilité de s'engager à une ou plusieurs manifestations ou à la totalité du Championnat de Ligue.*

Catégories : Minime, Cadet, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master/ Rotax DD2, X30 Junior/X30 Sénior/X30 Master :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par leur Président de LK.

Catégorie Nationale :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale ou avoir été invité par leur Président de LK.

Les engagements se feront auprès du secrétariat administratif (prévenir son A.S.K.) pour le 21 Février 2017, dernier délai, à l'aide du formulaire établi par la L.K. disponible auprès de chacune des A.S.K. ainsi que sur le site internet de la Ligue.

Ils se feront exclusivement par courrier auprès du Secrétariat administratif accompagné d'un ou plusieurs chèques (selon la formule d'inscription choisie) à l'ordre de la « Ligue de karting des Hauts de France » et du formulaire d'inscription au Championnat.

Les engagements au championnat de Ligue pourront se faire pour l'ensemble du championnat ou pour les 3 manifestations qualificatives.

Les engagements à la totalité du Championnat seront considérés comme engagement prioritaire.

Montant de l'engagement au Championnat de ligue :

Minime : 250 € pour l'ensemble du championnat,
180 € pour les 3 manifestations qualificatives
120 € en cas de prolongation sur les 2 dernières manifestations

Cadet : 300 € pour l'ensemble du championnat,
210 € pour les 3 manifestations qualificatives
140 € en cas de prolongation sur les 2 dernières manifestations.

Autres Catégories fédérales et

Coupes de marque : 450 € pour l'ensemble du Championnat,
300 € pour les 3 manifestations qualificatives
200 € en cas de prolongation sur les 2 dernières manifestations.

Pour un pilote atteignant 20 ans en 2017 et participant pour la **première fois** à la **totalité** du Championnat de ligue : **300 € pour les 5 manifestations**

Sous réserve des places disponibles (sans création éventuelle de série supplémentaire) tout pilote désirant participer au championnat aura la possibilité de s'engager à une ou plusieurs manifestations du championnat (Inscription à faire au plus tard 8 jours avant la date de la manifestation) auprès du secrétariat administratif.

Les inscriptions « course par course » se feront exclusivement par courrier auprès du secrétariat administratif, accompagné d'un chèque à l'ordre de la « ligue de karting Hauts de France » et du bulletin d'inscription pour le week-end du Championnat.

Montant de l'engagement au Championnat de ligue en « course par course » :

Minime : 60 €,

Cadet : 70 €

Autres Catégories fédérales
et Coupes de marque : 110 €

De part son engagement le pilote et son concurrent (ou tuteur) s'engagent à respecter le règlement du championnat de Ligue de karting des hauts de France

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATÉRIEL ADMIS

4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

4.1.2. Tout pilote est responsable de l'enregistrement de son matériel

4.1.2.1 En catégorie **Minime**, **Cadet** et **Nationale**. Chaque pilote ne pourra disposer, que d'un châssis et d'un moteur plombés par manifestation.

En cas de casse **avérée et constatée** par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours ou réparer son moteur endommagé mais il sera pénalisé de 10 (dix) places ou points sur la grille de départ pour la course suivant ce changement ou cette réparation de moteur.

Le moteur de secours ou le moteur réparé devra être présenté aux commissaires techniques pour être plombé et enregistré

4.1.2.2 En catégorie **KZ2**, **KZ2 Master** et **KZ2 Gentleman**. Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et deux moteurs non plombés par manifestation.

Un même moteur de "secours ou appelé 2^{ème} moteur" pourra être enregistré en commun par plusieurs pilotes.

- 4.1.2.3 En catégories **Coupes de Marque**, le règlement 2017 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.3. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.
- 4.1.4 Pour une raison évidente de sécurité, les voitures particulières ne pourront rester en stationnement dans le paddock. Tout contrevenant se verra convoquer devant la commission sportive. L'accès au paddock ne sera valable que lors des épreuves où le pilote sera régulièrement engagé. Les véhicules seront placés selon la demande de l'organisateur.
- 4.1.5 Chaque pilote se devra d'identifier son chariot porte kart du numéro qui lui a été attribué en début de saison, apposé sur une plaque située sur le devant du chariot. Tout pilote ne respectant pas ce principe n'aura pas accès aux parcs « assistance ».
- 4.1.6 Tout accompagnateur (tuteur, mécanicien) d'un pilote en pré-grille et en parc fermé portera autour du cou sa licence FFSA de l'année en cours.
- 4.1.7 Le transpondeur sera fixé réglementairement sur le châssis au dos du siège avec le support adapté et cela obligatoirement pour la dernière séance d'essai officiel.
- 4.1.8 Le port d'un tour de cou est très vivement conseillé pour les catégories ou il n'est pas obligatoire.

4.2. PNEUMATIQUES

- 4.2.1. Dispositions pour les pneus « slick »
L'ensemble des pneus « slick » sera vendu, enregistré et géré par la Ligue de karting des Hauts de France.

4.2.1.1 Catégories Minime, Cadet ;

Pour les 3 Premières manifestations :

Les pilotes ne pourront disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre.

Pour les 2 dernières manifestations :

Les pilotes pourront disposer de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre ou d'un train de pneus neufs complété par 2 pneus (1AV, 1AR) ayant été utilisés et enregistrés au cours des 3 premières manifestations.

Course par course :

Le pilote désirant participer en course par course ne pourra s'inscrire qu'à 2 journées maximum lors des 3 premières ou 2 dernières manifestations en respectant la disposition suivante pour les pneumatiques : Ce pilote ne pourra disposer que de 4 pneus neufs lors de sa première inscription pour une manifestation.

Le pilote ayant l'intention de participer à une deuxième manifestation ne pourra y participer qu'à la condition d'y enregistrer les 4 pneus utilisés et enregistrés lors de sa participation précédente.

Le non-respect de cette disposition entraînera l'exclusion de l'épreuve.

En cas de crevaison ou détérioration constatée, par un commissaire technique, à l'arrivée en parc fermé "arrivée", le remplacement du pneu endommagé sera autorisé par un pneu de même degré d'usure.

4.2.1.2 Autres catégories :

Pour les 5 manifestations :

Les pilotes ne pourront disposer d'un train de pneus (2AV, 2AR) pour chaque manifestation, En cas de crevaison ou détérioration constatée, par un commissaire technique, à l'arrivée en parc fermé "arrivée", le remplacement du pneu endommagé sera autorisé par un pneu de même degré d'usure.

Course par course :

Les pilotes ne pourront disposer d'un train de pneus (2AV, 2AR) pour chaque manifestation, En cas de crevaison ou détérioration constatée à l'arrivée, par un commissaire technique, en parc fermé "arrivée", le remplacement du pneu endommagé sera autorisé par un pneu de même degré d'usure.

4.2.2 Dispositions pour les pneus « pluie »

Pour toutes les catégories à l'exception des catégories " Minime et Cadet " les pneus « pluie » seront fournis par les pilotes qui disposeront d'un Train (2 AV et 2 AR) par manifestation du championnat.

- 4.2.3 L'enregistrement et le suivi des pneus « slick » et des pneus « pluie » se fera à l'aide d'un lecteur code-barre.
Un contrôle d'éventuel traitement des pneumatiques se fera au moyen d'un détecteur COV

Les pilotes seront responsables du bon état des codes- barres de leurs pneus.

4.2.4 Modifications

La L.K. se réserve le droit de modifier l'ensemble de ces articles en fonction des directives de la FFSA.

4.3 CHARTE ENVIRONNEMENTALE

Pour ce qui est de la protection de l'environnement et plus particulièrement les salissures d'hydrocarbures, **il est imposé depuis le 1er janvier 2009, la présence obligatoire d'un tapis de sol absorbant pour toute intervention sur un kart dans le paddock.** Dans le même temps les pistes mettront à disposition des concurrents un emplacement désigné ou se trouveront des fûts de récupération des huiles et essences usagées.

Pour contribuer à la protection de l'environnement, chaque pilote devra disposer dans son stand d'un tapis de protection absorbant, celui-ci sera enlevé et repris à la fin de chaque manifestation.

Chaque pilote, à l'issue de chaque manifestation, s'engage à repartir avec ses déchets (pneus, aérosols, chiffons, canettes, etc. ...)

Les pilotes devront impérativement emmener leurs pneumatiques usagés après la manifestation.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. GENERALITES

- 7.1.1. Les manifestations du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.
- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. MANIFESTATIONS QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE CADET, NATIONALE, KZ2/KZ2 MASTER/KZ2 GENTLEMAN, ROTAX MAX/ROTAX MASTER, X30 SENIOR/X30 MASTER.

Les manifestations qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. Principe de déroulement

La manifestation se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Si le nombre d'engagés est inférieur ou égal à la capacité de la piste, chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil de la piste, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec 08 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec 14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec 14 km par temps de pluie

Pour la catégorie Minimale les distances de course seront de 7 km et 10 km par temps sec ou 5 km et 8 km par temps de pluie.

7.2.3. **Essais chronométrés**

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier.

Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Dans des conditions atmosphériques changeantes, les groupes deviendront les séries qualificatives.

Le pilote qui ne peut participer à la série chronométrée qui lui est dévolue, pourra prendre le départ de la manche qualificative étant placé en dernière position sur la pré-grille.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

7.2.4. **Manches qualificatives**

7.2.4.1. **Création des séries**

Diviser les concurrents de chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono etc...

7.2.4.2. **Places de départ pour les manches qualificatives**

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. **Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)**

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
		B contre D	C contre E	

7.2.5. **Pré-finale**

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. **Finale**

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. **CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT DE LIGUE**

9.1.1 Tout pilote prenant part à une manifestation du Championnat de Ligue peut marquer des points. Chaque LK déterminera, dans son règlement du Championnat de Ligue, le mode d'attribution des points servant au classement du Championnat.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

9.1.2 Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque manifestation donnera lieu à l'attribution des points suivant détail ci-dessous :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points aux suivants
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	à partir du 21 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	

Ces points n'étant attribués qu'aux seuls pilotes ayant pris le départ (Passage sur la ligne de départ)
Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

Le ou les pilotes n'ayant pas pris le départ, (présence en pré-grille, participation au tour de formation) se verra (verront) attribuer 5 points.

Le ou les pilotes n'ayant pas pris place sur la pré-grille, ou ne pouvant participer, pour cause médicale ou matérielle, se verra (verront) attribuer 2 points. (Feuille d'abandon dûment remplie)

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement final du Championnat sera établi en additionnant au maximum les 8 Résultats appartenant aux 4 meilleures épreuves (est entendu comme un résultat : les points marqués en pré-finale ou en finale).

Une absence à une manifestation (week-end) compte pour zéro point.

9.1.3 Classement à la journée.

Les 3 premiers de chaque finale ayant satisfait au contrôle technique recevront une coupe.

9.1.4 Le secrétariat des manifestations tiendra à la disposition des différents Présidents de collège les rapports de clôture des manifestations précédentes.

Un classement sera établi à titre indicatif permettant une évaluation des pilotes de notre L.K. par rapport aux pilotes extérieurs à celle-ci et inversement.

Tout pilote de la L.K. visant l'une des 3 premières places du Championnat Hauts de France devra s'être inscrit à la totalité de celui-ci. Condition sine qua non pour la remise des prix.

9.2. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de la manifestation, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette manifestation. Ce résultat ne sera pas repris comme la manifestation à décompter.

ARTICLE 10. PRIX

Les récompenses seront offertes par la LK.

Deux types de dotation sont prévus :

- au titre de la journée (en fonction du nombre de participants dans chaque catégorie) ou les trois premiers de la finale de chacune des catégories recevront une coupe ou trophée.
- au titre du championnat, ou les trois premiers du Championnat de chacune des catégories recevront lors de la Remise des Prix de la L.K. (une coupe ou un trophée).

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque manifestation de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

11.3 COMMUNICATION

A l'issue de chacune des manifestations les résultats seront communiqués à la presse spécialisée et mis sur le site internet de la Ligue.